

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 50087

Numéro SIREN : 489 157 578

Nom ou dénomination : 3G

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/012244

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/012244**
n° de gestion : **2006B50087**
n° SIREN : **489 157 578 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 06/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3G - Société à responsabilité limitée
11 nouvelle route Rue Des Fours à Chaux 42600 Savigneux -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



673951

Désignation de l'entreprise **SARL 3G** 11 NVELLE RUE DES FOURS A CHAU Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **42600 SAVIGNEUX**

Numéro SIRET * **4 8 9 1 5 7 5 7 8 0 0 0 1 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **12**

				Exercice N clos le 30062018	Exercice N-1 clos le 30062017
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
	014		016		
Immobilisations corporelles*	028		030		
Immobilisations financières* (1)	040	298 277	042	298 277	298 277
Total I (5)	044	298 277	048	298 277	298 277
STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	060		062		
Marchandises *	064		066		
Avances et acomptes versés sur commandes	068		070		
Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	072	140 647	074	140 647	130 166
	080	15	082	15	15
Valeurs mobilières de placement	084	3 306	086	3 306	3 409
Disponibilités	092		094		
Charges constatées d'avance *	096		098		
Total II	096	143 968	098	143 968	133 590
Total général (I + II)	110	442 245	112	442 245	431 867

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	163 340	163 340
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	16 334	16 334
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'artistes vivants)	132	173 847	88 382
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	57 838	131 465
Provisions réglementées	140		
Total I	142	411 359	399 521
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	432	420
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	30 454	31 926
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	30 886	32 346
Total général (I + II + III)	180	442 245	431 867

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 3G		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30062018		Exercice N-1 clos le 30062017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		214		
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	7 276	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		7 276		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234				
	Variation de stock (marchandises) *	236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242		926	981	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	155	244	155	
	Rémunérations du personnel *	250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252				
	Dotations aux amortissements *	254				
	Dotations aux provisions	256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260	2	
	Total des charges d'exploitation (II)	264		1 081	1 137	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270		6 195	(1 137)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280		53 143	137 107	
	Produits exceptionnels (IV)	290				
	Charges financières (V)	294		420	646	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		1 079	3 859	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310		57 838	131 465	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	57 838	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles *	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		1 079		
	Divers * dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entrepris nouvelles (44, sexes)	986	Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, sexes)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexes)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Zone de revitalisation rurale (44, sexes)	138
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		
	Divers * ZFA (44 quater decies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1	352	3 191	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	370	3 191	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Après vérification

à l'attention de la fonction

2033B - Divers à réintégrer au 30/06/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

NEANT

*Compte certifié
conforme à l'original
général.*

2033B - Divers à déduire au 30/06/2018

Libellé	Montant
DIVIDENDES NETS DE FRAIS : REGIME MERE/FILLE	48 450
DEGREVEMENT CONTRIBUTION ADDITIONNELLE A L'IS DE 3%	7 276
Totalisation	55 726

*Copie collée
compte à
payer
Gardien*

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 3G		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	298 277	482		484		486	298 277				
TOTAL		490	298 277	492		494		496	298 277				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 3G**Néant ☒**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SARL 3G		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01072017		et clos le : 30062018	
Durée en nombre de mois		12	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 48915757800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G

ADRESSE (voie) 11 NVELLE RUE DES FOURS A CHAU

CODE POSTAL 42600

VILLE

SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUELERAUD Prénom(s) LAURENT
Nom marital ☐ % de détention 48,00 Nb de parts ou actions 480
Naissance : Date 08/11/1964 N° département 42 Commune MONTBRISON Pays FRANCE
Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX
Code postal 42600 Commune SAVIGNEUX Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom patronymique GARDON Prénom(s) JOELLE
Nom marital ☐ % de détention 43,00 Nb de parts ou actions 430
Naissance : Date 14/01/1961 N° département 42 Commune CLEPPE Pays FRANCE
Adresse : N° ☐ Voie LES MOUETTES 3 GDE RUE DE RANDAN
Code postal 42110 Commune FEURS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

copie collée par la gérance

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe II au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Neant ☐

N° SIRET

4 8 9 1 5 7 5 7 8 0 0 0 1 9

EXERCICE CLOS LE 3/0/06/2018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G

ADRESSE (voie) 11 NVELLE RUE DES FOURS A CHAU

CODE POSTAL 42600 VILLE SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique EURL Dénomination MAG & PRO

N° SIREN (si société établie en France) 394092241

% de détention

100,00

Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAU

Code postal 42600

Commune SAVIGNEUX

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Copie certifiée
conforme à l'original
Général

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL 3G	48915757800019	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 NVELLE RUE DES FOURS A CHAU		
42600 SAVIGNEUX		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	3 191
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	3 191
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	3 191

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

Compte certifié conforme à l'original

SARL 3 G
Société à Responsabilité
Au Capital de 163 340 Euros
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS MONTBRISON 489 157 578

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2018**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2018, ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Bilan de l'exercice présente un total de 442 244.87 Euros

Le compte de résultat affiche :

- Un total de charges de 2 580.50 € représentant les charges externes pour 926.14€, les intérêts des emprunts et les impôts et taxes pour 1654.36 €.
- Un total de produits de 60 418.52 € représente pour l'essentiel les dividendes et intérêts du compte courant de la société filiale MAG & PRO

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges, de tous les impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 57 838.02 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Réserves facultatives 57 838.02 €

*Prop. collective
de l'assemblée
générale*

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes Distribués	Montant éligible à l'abattement
30.06.2017	0	0
30.06.2016	0	0
30.06.2015	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquis du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges les dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du commerce

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé

J. GARDON
J. Gardon
Gérante

*Compte rendu conforme
à l'assemblée
Gardon*

SARL 3G
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 163 340 Euros
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS MONTBRISON 489 157 578

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

Chers Associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code du Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

PREMIERE CONVENTION

Associé concerné : Monsieur Laurent GUELERAUD

Descriptif de la convention :

Nature : Rémunération compte courant (dont le solde s'élève à 543.58 € à la clôture de l'exercice)

Montant des intérêts : 7.52 €

DEUXIEME CONVENTION

Associé concerné : Madame Joëlle GARDON

Descriptif de la convention

Nature : Rémunération compte courant (dont le solde s'élève à 26 601.34 € à la clôture de l'exercice)

Montant des intérêts : 412.49 €

*Copie certifiée
à Paris
Gardon*

TROISIEME CONVENTION

Associé concerné : Monsieur GEROSSIER Fabrice

Descriptif de la convention

Nature : Rémunération compte courant (dont le solde s'élève à 23.64 € à la clôture de l'exercice)

Montant des intérêts : 0.35 €

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées

J. GARDON
J. Gardon
Gérante

*Copie certifiée
conforme à l'original
J. Gardon*

5

10 311

SARL 3 G
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 163 340 Euros
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS MONTBRISON 489 157 578

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 26 Octobre 2018

L'an mil deux dix-huit et le vingt-six Octobre à dix- sept heures, les associés se sont réunis au siège, en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convention de la gérance.

Sont présents ou représentés,

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - Madame Joëlle GARDON | |
| Propriétaire de 430 parts, ci | 430 parts |
| | |
| - Monsieur Laurent GUELERAUD | |
| Propriétaire de 480 parts, ci | 480 parts |
| | |
| - Monsieur Fabrice GEROSSIER | |
| Propriétaire de 90 parts, ci | 90 parts |

Total des parts présentes ou représentées : 1 000 parts sur les 1 000 parts composants le capital social :

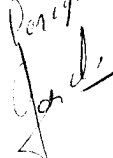
Madame Joëlle GARDON réside la séance en qualité de Gérante.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233.19 du Code du Commerce
- L'inventaire, le compte de résultat, de bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au Gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Copie certifiée conforme à l'original


TC STE

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018
- Quitus à la gérance
- Affectations des résultats
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce
- Révision de la rémunération du gérant,
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 57 838.02 € de l'exercice de la manière suivante :

Réserves facultatives	57 838.02 €
-----------------------	-------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr GUELERAUD et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Madame GARDON et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code du Commerce.

*Copie conforme
à l'original
J. Gaudin*

- Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur GEROSSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Gaudon.



*copie collée -
copie à
Pangue
Gaudon*

SARL 3 G
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 163 340 Euros
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chauds
42600 SAVIGNEUX
RCS MONTBRISON 489 157 578

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 26 Octobre 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés ;

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 57 838.02 € de l'exercice de la manière suivante :

Réserves facultatives	57 838.02 €
-----------------------	-------------

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Laurent GUELERAUD et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Madame GARDON et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur GEROSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

*Copie certifiée
conforme à l'original
Gardon*